

RÉGION NORMANDIE

COMMISSION 2 DU CREFOP
Réunion du 1^{er} décembre 2020

Evaluation à mi-parcours du CPRDFOP
2017/2022



RÉGION
NORMANDIE

www.normandie.fr

Rappel du contexte

- ✓ Le CPRDFOP 2017/2022 approuvé par :
 - Les membres du CREFOP le 27 octobre 2017,
 - Les élus de la Région lors de l'Assemblée Plénière du 20 novembre 2017.

- ✓ Ce CPRDFOP a été actualisé à fin décembre 2019 au regard de la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». (Commission Permanente du 6 juillet 2020)

- ✓ Conformément à l'axe 4.1.2 du contrat, une évaluation à mi-parcours doit être réalisée.

La Région engage donc une évaluation à mi-parcours du CPRDFOP portant sur les années 2017-2018-2019.

Les finalités de l'évaluation

- Obtenir les premiers éléments d'appréciation de la mise en œuvre du CPRDFOP :
 - Mesurer les premiers résultats obtenus dans un contexte de forte évolution de l'écosystème,
 - Mettre en place une méthode de suivi pour la période considérée,
 - Faire un focus sur les effets de la crise sanitaire sur la mise en œuvre du CPRDFOP.

Les finalités de l'évaluation

Ces éléments et recommandations permettront de proposer des ajustements visant une amélioration de la démarche engagée et préparer les travaux d'élaboration du futur contrat de plan.

- Disposer d'une base méthodologique et de connaissances relative au fonctionnement effectif de ce contrat afin de préparer l'évaluation finale.

Le déroulement de l'évaluation : en 2 phases

- Phase 1 : évaluation à mi-parcours du CPRDFOP de 2017 à 2019
 - ✓ Premiers résultats et conclusions de l'évaluation à mi-parcours,
 - ✓ Analyse spécifique des effets de la crise sanitaire COVID-19
- => rapport intermédiaire

Durée : 5 mois maximum à compter de la notification du marché

- Phase 2 : élaboration des recommandations de l'évaluation à mi-parcours et préparation de la méthodologie d'évaluation finale
 - ✓ Consolidation de l'analyse issue de la phase 1
 - ✓ Proposition de recommandations permettant d'améliorer la méthode de suivi du contrat
 - ✓ Proposition d'une méthodologie pour l'évaluation finale
- => Rapport final

Durée : 4 mois maximum à compter de l'ordre de service de démarrage

Les travaux finalisés et validés par le COTECH et le COPIL seront présentés à la commission 2 et au plénier du CREFOP.

Pilotage de la prestation

1. Le Comité technique (COTECH)

Chargé du suivi des travaux, composé des services de la Région, il assurera le suivi juridique, organisationnel, administratif et financier de l'étude.

Il se réunira :

- Au démarrage des travaux afin de préciser et de faciliter la méthodologie, les démarches et les recherches documentaires qui seront mises en œuvre dans le cadre de l'évaluation. (peu après la notification du marché : Janvier 2021)

- À la fin de la 1^{ère} phase (mai 2021)

- À l'issue de la phase 2 (entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2021)

2. Le comité de pilotage (COFIL)

Chargé de suivre l'avancement de l'évaluation jusqu'à la production du rapport final, il se prononcera sur l'acceptation des livrables et pourra formuler des observations ; il sera composé :

- De 2 élus de la Région :
 - ✓ Monsieur David MARGUERITTE, Vice-président en charge de la formation et du développement des compétence
 - ✓ Madame Anne-Marie COUSIN, Vice-présidente en charge des finances,
- De 2 membres du CESER,
- Des services de la Région,
- Des services de l'Etat,

- D'un représentant des organisations professionnelles d'employeurs,
- D'un représentant des organisations syndicales de salariés,
- De l'Agence de l'orientation et des métiers de Normandie,
- Du Carif-Oref de Normandie

Il se réunira :

- À l'issue de la phase 1 (mai 2021)
- À l'issue de la phase 2 (Début septembre 2021)

Présentation de l'évaluation au CREFOP (septembre 2021)

Déroulement consultation

- Lancement de la consultation : 9 novembre 2020
- Supports de publication : BOAMP et plate-forme de dématérialisation (marchespublics.normandie.fr)
- Date limite de réception des plis : 10 décembre 2020 (16h)
- Analyse des offres reçues : 17 décembre 2020
- Notification au cabinet sélectionné : dans les 15 jours suivant l'analyse des offres.



RÉGION
NORMANDIE

www.normandie.fr